

Niveau :	DEUST					Année 2018-2019
Domaine :	S.T.A.P.S.					<b>D1</b> <b>D2</b> 120 ECVET <sup>i</sup>
Mention :	Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles (AGAPSC)					
Parcours :	<b>Loisirs Actifs</b> (Active Leisure)					
Volume horaire : <b>D1</b>	<b>175</b>	<b>220</b>	<b>95</b>	220	<b>800</b>	<b>1290</b>
Volume horaire : <b>D2</b>	<b>105</b>	<b>205</b>	<b>140</b>	180	<b>800</b>	<b>1250</b>
	Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Travaux pratiques (TP)	Auto-apprentissage	Stage ou projet	Total
Formation dispensée en	Français <input type="checkbox"/>		Anglais <input type="checkbox"/>			

## Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
DEUST 1 : Jean-Luc LHERAUD / Jean-Yves LAPEYRERE Tel : 03.80.39.67.14 / 03.63.51.94.68 <a href="mailto:jean-luc.lheraud@u-bourgogne.fr">jean-luc.lheraud@u-bourgogne.fr</a> <a href="mailto:jylapeyrere@francepleinair.fr">jylapeyrere@francepleinair.fr</a>	Secrétariat du DEUST Florence Wakrim
DEUST 2 : Patrick BOUCHET / Jean-Yves LAPEYRERE Tel : 03.80.39.67.46 / 03.63.51.94.68 <a href="mailto:patrick.bouchet@u-bourgogne.fr">patrick.bouchet@u-bourgogne.fr</a> <a href="mailto:jylapeyrere@francepleinair.fr">jylapeyrere@francepleinair.fr</a>	Suivi administratif  SEFCA Laurent JAILLET
Composante(s) de rattachement	UFR STAPS de Bourgogne – Faculté des sciences du sport – BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX

## Objectifs de la formation et débouchés :

---

« France Plein Air », qui regroupe les employeurs français du Secteur professionnel du Plein Air puis « EC-OE », la Confédération Européenne des Employeurs du Plein Air (European Confederation of Outdoor Employers) ont piloté pendant près de 10 ans trois projets européens, cofinancés par la Commission Européenne (EQFOA<sup>1</sup>, CLO2<sup>2</sup> & ELESA<sup>3</sup>), afin de déterminer les compétences, les acquis de connaissance et les standards de formation communs aux employeurs des 28 Etats membres de l'Union Européenne.

La formation décrite ici, est issue du référentiel « ELESA », du nom du 3<sup>ème</sup> et dernier projet évoqué ci-dessus.

Le descriptif des Unités d'Enseignement « ELESA » sont présentés en **Annexe 1 a&b** aux présentes.

La demande en personnel formé et qualifié selon ces standards est forte dans toute l'Europe et la mobilité garantie par la transparence de ces standards professionnels minimums intéresse vivement les employeurs européens membres du réseau « EC-OE », dans un contexte de transposition de la Directive 2013/55/UE et de reconnaissance mutuelle des qualifications.

EC-OE s'est appuyé sur son membre français « France Plein Air », basé en Franche-Comté, pour développer une offre de formation centrale du point de vue de l'Europe (présence d'un terrain propice, de l'aéroport de Genève et d'un réseau universitaire performant) : c'est dans ce contexte que l'Université de Bourgogne a été approchée pour développer le référentiel ELESA sous forme d'un DEUST déjà inscrit au RNCP.

### ▪ Objectifs :

Un étudiant en fin de DEUST mention Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles, parcours Loisirs Actifs (Active Leisure) doit être capable d'assurer à titre principal, l'animation, l'encadrement et l'enseignement d'activités ludico-récréatives de loisirs actifs diversifiées pour des publics variés en toute autonomie, au sein d'une entreprise publique ou privée.

Dans une moindre mesure, il doit être capable de participer à la gestion et à la promotion de prestations de services de loisirs et de tourisme privées ou publiques

La formation a pour objectifs de faire en sorte que les étudiants :

- S'approprient des connaissances universitaires et des connaissances transversales et professionnelles,
- Renforcent leurs compétences dans les activités de Loisirs Actifs au plan pratique et théorique,
- Renforcent et/ou découvrent de nouvelles polyvalences dans des activités nouvelles,

Elle permet de construire un socle de connaissances indispensables et représentatifs de la culture « STAPS ».

---

<sup>1</sup> EQFOA : European Qualification Framework for Outdoor Animators (2006 – 2008 UK/06/B/F/PP-162\_622)

<sup>2</sup> CLO2 : Bridging the gap between Competences and Learning Outcomes (2009 – 2011 UK/08/LLP-LdV/TOI/163\_178)

<sup>3</sup> ELESA : European LEarning Syllabus for outdoor Animators (2013 – 2015 539073-LLP-1-2013-1-BE-ERASMUS-EQR)

▪ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Sur le marché du travail, l'année D1 n'a pas de valeur professionnalisante en tant que telle. Elle débouche naturellement sur la D2.

L'éventail d'emplois visés par les titulaires du DEUST AGAPSC parcours Loisirs Actifs est large, puisque ceux-ci peuvent postuler à des emplois dans toute l'Europe grâce aux contenus de formation dispensés en anglais et au référentiel professionnel « ELESA » :

- dans le monde des loisirs et du tourisme en tant qu'animateur, encadrant (animator) ...
- dans le domaine privé marchand, dans l'animation, l'encadrement et l'enseignement des activités de loisirs actifs de plein air ou indoor, dans le domaine de l'évènementiel, dans la gestion de groupes et séminaires,
- dans toutes les structures ayant vocation à l'animation dans les Loisirs Actifs de plein air ou d'indoor,

▪ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Compétences transversales	C2I, langue (anglais), outils informatiques, recherche documentaire
Compétences universitaires	<p>* Utiliser des connaissances théoriques et scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales des populations prises en charge,</li> <li>• Pour analyser des thématiques relatives à l'intervention auprès de différents publics,</li> </ul> <p>* Produire des documents écrits ou des prestations orales en s'appropriant les exigences universitaires.</p>
Compétences en matière d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire et animer des projets d'animation,</li> <li>• Adapter son intervention du point de vue pédagogique et langagier (anglais) pour faciliter la mise en activité de publics différents,</li> <li>• Mettre en œuvre et réguler des prestations de services ludico-récréatives de loisirs actifs et de tourisme,</li> <li>• Observer et analyser les évolutions des clientèles de tout type,</li> </ul>
Compétences spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et utiliser les Loisirs Actifs à des fins ludiques, récréatives et, le cas échéant éducatives, notamment au niveau des terminologies communes en anglais (référentiel ELESA),</li> <li>• Connaître et appliquer le cadre sécuritaire et réglementaire des activités ludico-récréatives des Loisirs Actifs,</li> <li>• Utiliser des connaissances scientifiques permettant de mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales des enfants et des adolescents en situation de découverte et d'apprentissage.</li> </ul>

## Modalités d'accès à l'année de formation :

---

Les conditions d'admission à ce DEUST au titre de la formation initiale ou continue sont :

- Être titulaire du Baccalauréat, du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires ou d'un Titre admis en équivalence au niveau 4 français (CEC/EQF 4) y compris pour les ressortissants européens,
- Être issu de la formation professionnelle et disposer d'un niveau équivalent BAC (CEC/EQF 4)
- Être salarié d'entreprises européennes des Loisirs Actifs et disposer d'un niveau équivalent BAC (CEC/EQF 4).

### ▪ Par validation d'acquis professionnels ou équivalence de diplômes

- Selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de validation d'acquis professionnels (VAP), complétant le dossier de candidature, qui sera examiné par la commission ad-hoc.
- Pour une candidature sous le régime de la formation initiale : s'adresser au service de scolarité de l'organisme organisateur de la formation.
- Pour une candidature sous le régime de la formation continue : s'adresser au Service commun de Formations Continue et par Alternance de l'université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80),

L'U.F.R. S.T.A.P.S. de Dijon peut accueillir des étudiants présentant un handicap d'ordre moteur. Le dossier médical et le projet professionnel sont étudiés pour l'admission en D1.

---

## Organisation et descriptif des études :

### SEMESTRE 1

DEUST Active Leisure - Répartition des Enseignements - Teaching distribution													
<i>Maquette DEUST (10/01/2017) Remarque: le référentiel ELESA détermine les stratégies d'évaluation possibles pour les acquis de connaissance, notamment par la préconisation de l'utilisation de Contrôles Continus (CC) ou Terminaux (CT) pour chaque acquis de connaissance; chaque EC peut donc donner lieu, en fonction des acquis de connaissances auxquels il correspond à un CC et/ou un CT; l'Annexe 1 présente cette correspondance en détail pour les 12 UE (hors UE stage) et les 39 EC correspondantes.</i>													
Description des Unités d'Enseignement (UE) et des Eléments Constitutifs (EC) / Description of the Modules (UE) and Syllabus Items (EC)		Enseignements / Directed Learning (DL)				Apprentissage / Learning			Crédits ECVET	Type evaluation Session 1 (CT / CC)	Type evaluation Session 2 (Rattrapage / retake) (CT / CC)		
		Cours Magistraux Lectures (CM)	E-Learning not applicable	Travaux Dirigés (TD) - Tutorials Directed Learning (hors 40 heures rattrapage)	Travaux Pratiques (TP) Field Work	Total	Auto-apprentissage / Self Learning (SL)	Apprentissage en entreprise / Workplace Learning (WL)				Total	
UE 1	Environnement de l'Outdoor - Outdoor Environment												
	EC 1 à 3	Histoire, culture et environnement social	30	0	10	0	40	20	0	60	3	CT/CC	CT/CC
		Milieu naturel / Natural Environment	10	0	20	15	45	20	0	65	3	CT/CC	CT/CC
		Activités de plein air / Outdoor activities: normes, regulation	15	0	10	5	30	20	0	50	2	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 1		55	0	40	20	115	60	0	175	8			
UE 2	Animation Outdoor comme profession - Outdoor animation as a profession												
	EC 4 à 7	Contexte du secteur / Sector context	15	0	5	0	20	5	22	47	2	CT/CC	CT/CC
		Contexte des loisirs actifs / Active Leisure context	15	0	10	0	25	5	22	52	3	CT/CC	CT/CC
		Déontologie / Professional ethics	0	0	20	0	20	5	43	68	5	CT/CC	CT/CC
Identité professionnelle / Professional identity		0	0	15	5	20	5	43	68	5	CT/CC	CT/CC	
Total Unité d'Enseignement (UE) 2		30	0	50	5	85	20	130	235	15			
UE 3	Programme de sécurité initial - Basic Safety Programme												
	EC 8 à 10	Obligations et responsabilité; assurance / Liability, insurance	20	0	10	0	30	10	0	40	2	CT/CC	CT/CC
		Introduction à la gestion des risques / Introduction risk management	5	0	10	0	15	0	0	15	2	CT/CC	CT/CC
		Premiers Secours en Pleine Nature / Wilderness & Outdoor First Aid	5	0	20	5	30	10	0	40	2	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 3		30	0	40	5	75	20	0	95	6			
Total Semestre 1		115	0	130	30	275	100	130	505	29			

### SEMESTRE 2

UE 4	Gestion des ressources techniques générales - Managing General technical resources												
	EC 11 à 14	Législation & règles / Legislation & rules	15	0	0	0	15	10	4	29	1	CT/CC	CT/CC
		Information gale relative à l'équipement / Equipment gal informatoin	5	0	15	10	30	40	9	79	3	CT/CC	CT/CC
		Utilisation, stockage et contrôle des stocks / Use, storage & control	5	0	10	30	45	5	22	72	4	CT/CC	CT/CC
		Mauvaise utilisation, rapports et réparation /Misuse, report & repair	5	0	10	10	25	5	22	52	3	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 4		30	0	35	50	115	60	57	232	11			
UE 5	Physiologie appliquée - Applied physiology												
	EC 15 à 17	Le corps humain en mouvement / Human body in movement	5	0	5	0	10	5	0	15	1	CT/CC	CT/CC
		Fonctions du corps humain / Human body functions	5	0	5	0	10	5	0	15	1	CT/CC	CT/CC
		Le corps humain dans le plein air / Human body in Outdoors	0	0	5	10	15	0	13	28	2	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 5		10	0	15	10	35	10	13	58	4			
UE 6	Organisation du lieu de travail - Workplace organisation Management												
	EC 18 à 20	Règles et règlements / Rules & regulations	10	0	5	0	15	20	22	57	3	CT/CC	CT/CC
		Fonctionnement de l'entreprise / Company functioning	10	0	5	0	15	20	13	48	3	CT/CC	CT/CC
		Conception de produits / Product design	0	0	10	5	15	10	9	34	2	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 6		20	0	20	5	45	50	44	139	8			
Total Semestre 2		60	0	70	65	195	120	114	429	23			

### SEMESTRE 3

UE 7		Aptitudes à l'animation - Animation skills											
UE 7	EC 21 à 22	Relations humaines / Human interaction	0	0	20	30	50	5	86	141	10	CT/CC	CT/CC
		Gestion de groupes / Group management	0	0	20	30	50	5	86	141	10	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 7			0	0	40	60	100	10	172	282	20		
UE 8		Utilisation des ressources techniques spécifiques - Use of Specific technical resources											
UE 8	EC 23 à 24	Equipement	0	0	15	5	20	30	39	89	4	CT/CC	CT/CC
		Transport	0	0	15	10	25	10	13	48	2	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 8			0	0	30	15	45	40	52	137	6		
UE 9		Psychologie appliquée - Applied Psychology											
UE 9	EC 25 à 26	L'esprit humain en mouvement / Human mind in movement	15	0	10	0	25	5	6	36	2	CT/CC	CT/CC
		L'esprit dans le plein air / Human mind functioning in Outdoors	0	0	10	15	25	5	6	36	2	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 6			15	0	20	15	50	10	12	72	4		
<b>Total Semestre 3</b>			<b>15</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>195</b>	<b>60</b>	<b>236</b>	<b>491</b>	<b>30</b>		

### SEMESTRE 4

UE 10		Stratégies pédagogiques et de communication - Pedagogy and Communication strategies											
UE 10	EC 27 à 31	Communication	15	0	15	0	30	15	30	75	5	CT/CC	CT/CC
		Communication et relation interpersonnelle / interpersonal relationship	20	0	10	0	30	15	30	75	5	CT/CC	CT/CC
		Réflexion et rétroaction / feedback	0	0	10	5	15	10	17	42	3	CT/CC	CT/CC
		Réponse aux besoins des clients / Clients needs	0	0	5	10	15	10	17	42	3	CT/CC	CT/CC
		ICT	10	0	0	5	15	10	13	38	1	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 10			45	0	40	20	105	60	107	272	17		
UE 11		Gestion de la sécurité - Safety Management											
UE 11	EC 32 à 38	Législation	5	0	5	5	15	5	6	26	2	CT/CC	CT/CC
		Mesures non-règlementaire / non-regulatory	5	0	5	5	15	5	6	26	2	CT/CC	CT/CC
		Gestion des risques / Risk management	0	0	5	0	5	5	9	19	1	CT/CC	CT/CC
		Contrôle des risques / Risk assesment	5	0	10	5	20	5	9	34	4	CT/CC	CT/CC
		Préparation des activités / Preparing the activities	5	0	5	0	10	5	13	28	2	CT/CC	CT/CC
		Gestion des urgences et sauvetage / Emergency & rescue	5	0	10	5	20	5	9	34	2	CT/CC	CT/CC
Procédures de compte-rendu / Reporting procedures	0	0	5	0	5	0	4	9	1	CT/CC	CT/CC		
Total Unité d'Enseignement (UE) 11			25	0	45	20	90	30	56	176	14		
UE 12		Organisation du lieu de travail et livraison de prestation - Workplace organisation service delivery											
UE 12	EC 39	Livraison de prestations orientées sur le client / Service delivery	20	0	10	10	40	30	42	112	7	CT/CC	CT/CC
Total Unité d'Enseignement (UE) 12			20	0	10	10	40	30	42	112	7		
<b>Total Semestre 4</b>			<b>90</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>50</b>	<b>235</b>	<b>120</b>	<b>205</b>	<b>560</b>	<b>38</b>		
UE 13		Stage - Work Experience											
UE 13	EC 40	Stage en entreprise / Workplacement (915 hours completes the 685)							915	915	0	CT/CC	CT/CC
<b>Total des Unités d'Enseignement</b>			<b>280</b>	<b>0</b>	<b>385</b>	<b>235</b>	<b>900</b>	<b>400</b>	<b>1600</b>	<b>2900</b>	<b>120</b>		

### ▪ Modalités de contrôle des connaissances

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptés par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptées par le conseil d'administration de l'université du 17 octobre 2012.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'université :

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

### ❖ Sessions d'examens

Session 1 du semestre 1 : première quinzaine de décembre (certaines épreuves peuvent être anticipées),

Session 2 du semestre 1 : quinzaine de la mi-mars (rattrapage),

Session 1 du semestre 2 : première quinzaine de Juin (certaines épreuves peuvent être anticipées),

Session 2 du semestre 2 : début septembre (rattrapage),

Session 1 du semestre 3 : première quinzaine de décembre (certaines épreuves peuvent être anticipées),

Session 2 du semestre 3 : quinzaine de la mi-mars (rattrapage),

Session 1 du semestre 4 : première quinzaine de Juin (certaines épreuves peuvent être anticipées),

Session 2 du semestre 4 : début septembre (rattrapage),

Les sessions d'examens relatifs aux Capacités Techniques Professionnelles (PTC) (Référentiel ELESA) sont organisées en Semestre 4 ; des examens anticipés pourront être prévus, avec possibilité de rattrapage en fin de chaque semestre, selon le même calendrier que ci-dessus.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est présenté en **Annexe 2**.

### ❖ Règles de validation, de compensation et de capitalisation :

#### Validation

##### Préambule

La validation des 13 Unités d'Enseignement (UE) et des 40 Eléments Constitutifs (EC) qui les composent ne se fait pas systématiquement selon la méthode du « tout compense tout ».

Certaines UE, et à l'intérieur, certaines EC correspondent en effet **directement ou indirectement** à des thèmes liés à **la sécurité des clients** et, si ces UE et ces EC ne sont pas acquis(es) par l'apprenant, ils/elles ne peuvent pas être « compensé(e)s » par d'autres UE et / ou EC, même si ces autres UE et/ou EC sont particulièrement bien acquis(es).

A titre d'exemple, si l'EC « Gestion des risques dans l'activité de Plein Air » n'est pas acquise, elle ne saurait être « compensée » par l'EC « Législation » qui appartient pourtant à la même UE. De même l'UE « Organisation du lieu de travail » ne saurait « compenser » l'UE « Programme de sécurité » par exemple.

Les concepteurs du référentiel « ELESAs » ne souhaitent pas déroger, pour certaines UE et EC particulières à cette règle liée des dimensions de sécurité publique.

Dans ce contexte, les Unités d'Enseignement (UE), sont validées :

- pour chacune des UE 2, 3, 4, 7, 8, 10 & 11 :  
par acquisition de chaque Elément Constitutif qui les compose, suite à l'obtention d'une note supérieure à 10/20 pour chaque EC pris individuellement;
- pour chacune des UE 1, 5, 6, 9, 12 & 13 :
  - soit par acquisition de chaque Elément Constitutif qui les compose suite à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chaque EC pris individuellement,
  - soit par compensation entre les Eléments Constitutifs qui compose chaque UE par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 entre les notes obtenues pour chaque EC qui compose l'UE à laquelle ces EC appartiennent.

Dans le cas d'une compensation, les EC ne peuvent se compenser qu'au sein de l'UE à laquelle elles appartiennent : l'EC d'une certaine UE ne peut pas compenser l'EC d'une autre UE.

A titre d'exemple, l'EC « Histoire, culture et environnement social » de l'UE 1, peut compenser l'EC « Milieu naturel » de cette même UE 1, mais ne peut pas compenser une des EC de l'UE 5.

Une UE entière s'acquiert par la validation des connaissances des EC qui la compose selon le système décrit ci-dessus.

Les connaissances correspondantes aux EC dont les notes sont :

- strictement inférieures à 10/20 sont considérées comme « non acquises »,
- égales ou supérieures à 10/20 sont considérées comme « acquises »,

Les connaissances correspondantes aux EC dont les notes sont :

- égales ou supérieures à 12/20 et strictement inférieures 14/20 sont considérées comme « Assez bien acquises »,
- égales ou supérieures à 14/20 et strictement inférieures 16/20 sont considérées comme « Bien acquises »,
- égales ou supérieures à 16/20 et strictement inférieures 18/20 sont considérées comme « Très bien acquises »,
- égales ou supérieures à 18/20 et inférieures ou égales à 20/20 sont considérées comme « Très bien acquises » et méritant les félicitations du jury.

Les UE sont validées par l'obtention/acquisition des EC constitutives de l'UE concernée selon la règle ci-dessus.

Les semestres sont validés par l'obtention/acquisition de chacune des UE constitutives du semestre concerné selon la règle ci-dessus.

Les années sont validées par l'obtention/acquisition de chacun des 2 semestres constitutifs de l'année, selon la règle ci-dessus.



## **Capitalisation**

La valeur en crédits européens ECVET des EC, des UE, des semestres et des années étant fixés par le référentiel ELESA, ils sont tous capitalisables.

Tout EC d'une UE et toute UE est considéré(e) comme définitivement acquis(e) si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Tout semestre dont chacune des UE est acquise, est acquis.

Toute année dont les 2 semestres sont acquis est acquise.

Les éléments d'UE, les UE, les semestres et les années acquis (e)(s) ne peu(ven)t être passé(e)(s) à nouveau par l'étudiant.

Chaque éléments d'UE, UE, semestres et années acquis(e)(s) est ou sont définitivement capitalisés. Les crédits ECVET correspondants sont affectés et deviennent transférables.

En cas de co-certification organisée en lien avec une autre Université européenne, la règle ci-dessus s'applique pour toutes les certifications concernées.

La même règle s'applique à la certification EC-OE attribuée comme « Certification Internationale » aux titulaires du DEUST.

### **❖ Conservation et report de notes**

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validées (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant ne repasse, pour chacune des UE non validée, QUE les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne, puisque tous les éléments constitutifs sont individuellement crédités en valeur ECVET.

Pour les UE dont les éléments constitutifs peuvent se compenser, aucun élément constitutif n'est à repasser si l'UE est globalement acquise.

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

### **❖ Poursuite des études (étudiants AJAC)**

La poursuite des études en D2 est possible pour tout étudiant à qui il manque au maximum 12 ECVET par semestre de D1.

### **❖ Assiduité**

Les TP et les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessus). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme.

Les stages en entreprise sont également obligatoires et font l'objet d'un compte rendu du chef d'entreprise concernée.

**Trois absences injustifiées ou non autorisées<sup>4</sup> aux TP et TD par U.E., entraînent l'interdiction de passer le ou les examens relatifs à celle-ci, sur l'ensemble des sessions.**

Chaque cas d'absence prolongée (blessure, ...) sera examiné par la commission d'examens.

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir au secrétariat de la scolarité 15 jours avant la période concernée.

Dans tous les cas, l'absence sera justifiée si et seulement si un document original est déposé en scolarité et une copie présentée au responsable de l'enseignement.

#### ❖ Année commencée en retard

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions pour avoir connaissance des dates de rentrée auprès de la scolarité de l'UFR STAPS afin d'être présent le jour de la rentrée. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme absent durant tous les enseignements s'étant déroulés de la rentrée au jour de son arrivée, et la règle des absences s'appliquera.

Pour les étudiants concernés par les réorientations en cours d'année, une commission étudiera les demandes faites sur la base d'un dossier fourni par l'étudiant.

#### ❖ Régime spécial

- Personnes concernées
  - étudiants déjà engagés dans la vie active,
  - sportifs de haut niveau,
  - handicapés,
  - étudiants titulaires d'un mandat électif,
- Formalités

---

<sup>4</sup> Sont considérés comme justificatifs d'absences :

- un certificat médical précisant le repos à la chambre fourni dans les 3 jours,
- une convocation à un examen officiel,
- une convocation à une compétition pour les athlètes de haut niveau.

Pour bénéficier du « régime spécial », l'étudiant en fera la demande auprès du directeur adjoint chargé des études de l'UFR avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année universitaire (ou toutes autres dates s'il s'agit de mandat électif) et joindre les pièces justificatives.

- Dispositions du régime spécial d'études

Les étudiants salariés bénéficieront d'une dispense d'assiduité aux travaux dirigés et aux travaux pratiques si le contrat de travail justifie l'absence. Ils seront dispensés de contrôle continu.

Peuvent bénéficier du statut d'étudiant salarié : les étudiants salariés reconnus au sens de la sécurité sociale ayant obligatoirement signé un contrat sur toute l'année universitaire. Conditions : effectuer un nombre d'heures au moins égal à 120 heures par trimestre ou 10 heures hebdomadaires pour disposer d'aménagements pédagogiques particuliers. Les étudiants qui occupent des emplois de 8 à 10 heures par semaines peuvent profiter de l'aménagement de leur emploi du temps.

- Les athlètes de haut niveau seront dispensés d'assiduité aux travaux dirigés et aux travaux pratiques sur présentation d'une convocation à un entraînement ou une compétition. Sauf impossibilité, il leur sera attribué des notes de contrôle continu. En cas d'absence justifiée (stage national ou compétition) à l'une des deux sessions d'examen, une épreuve supplémentaire sera organisée à leur intention.
- Les étudiants élus dans l'un des conseils de l'université ou de son UFR bénéficieront du même régime que les salariés sur présentations d'une convocation à une réunion de l'un des dits conseils.
- Les étudiants handicapés ne seront pas dispensés ni de contrôle continu, ni d'assiduité aux TP-TD. Ils bénéficieront de dispositions spéciales concernant les examens, en particulier en termes d'accessibilité aux locaux, d'installations matérielle de la salle d'examens et de temps majoré.
- Les étudiants appartenant à l'une des trois catégories suscitées pourront bénéficier d'un aménagement de leurs études, en particulier dans le temps.

---

<sup>i</sup> **ECVET** : European Credit system for Vocational Educational and Training / Système Européen de Crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels /

#### **Un instrument pour la mobilité et la reconnaissance :**

Le but d'ECVET est de permettre la reconnaissance des acquis d'apprentissage individuels obtenus au cours de périodes de mobilité.

A cette fin, ECVET propose un cadre instaurant un langage commun et visant à stimuler les échanges et la confiance mutuelle entre les prestataires d'EFP et les institutions compétentes à travers l'Europe.

Dans un contexte de mobilité internationale mais aussi de mobilité au sein des Etats, ECVET a pour objectif de faciliter la reconnaissance des acquis d'apprentissage en évitant d'allonger la durée des parcours de formation des apprenants.

Voir aussi sur le site du CEDEFOP (Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle) : <http://www.cedefop.europa.eu/en/events-and-projects/projects/european-credit-system-vocational-education-and-training-ecvet>